

La création d'établissements des savoirs fondamentaux (regroupement administratif dans un premier temps du collège et de plusieurs écoles) :

La création d'une cheffe d'établissement adjointe en charge du 1^{er} degré remet en cause les directrices d'école, voire leur disparition donc le lien de proximité école-familles-municipalité. (art 6 quater)

Avec la loi Debré, les communes doivent financer les frais des écoles privées sous contrat. La scolarisation dès 3 ans contraindra de nombreuses villes à répartir leur budget Education. (art 3). Pour exemple à Saint-Nazaire, ce versement supplémentaire d'argent public au privé a été estimé à plus de 500 000 euros par an.

La possibilité pour les jardins d'enfants, prévue pour l'instant pendant deux ans, de dispenser l'instruction obligatoire de 3 à 6 ans pourrait menacer l'existence même des écoles maternelles avec une perte de leur spécificité d'Ecole Première. (art 4 bis).

L'interdiction de toute expression citoyenne des enseignantes sur les questions de l'Ecole, le respect des élèves et des parents à l'institution scolaire décrété (art 1) ;

Un conseil d'évaluation du système scolaire soumis au ministre (art 9).

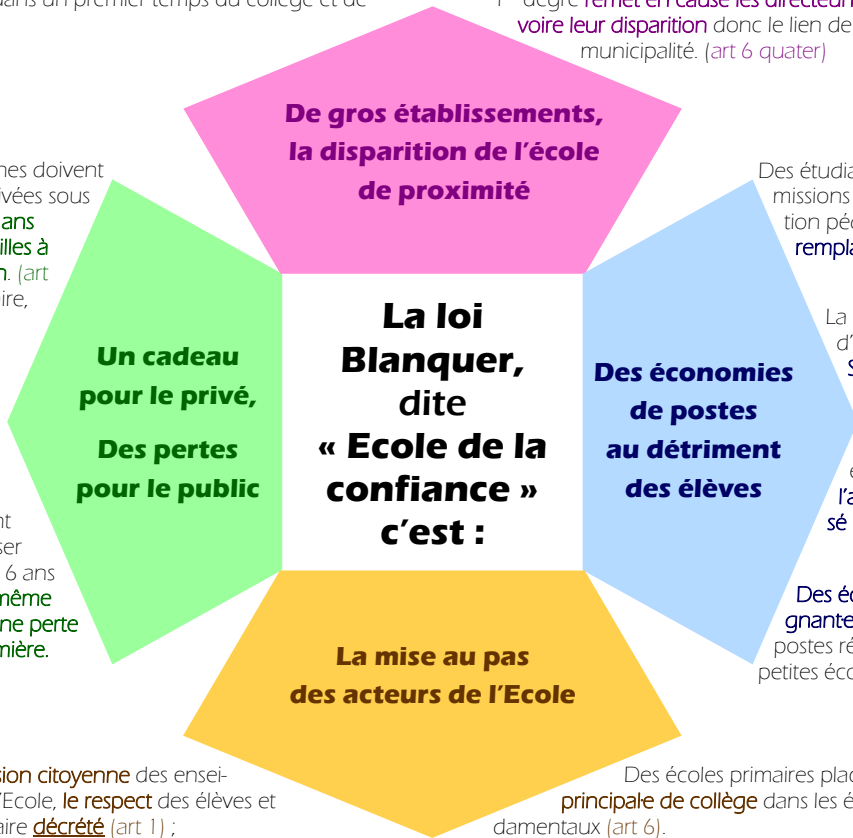
Des étudiantes à qui sont confiées des missions d'enseignement sans formation pédagogique pour avoir des remplaçantes à bas coût (art 14).

La limitation du nombre d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap dans les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés pour favoriser la mutualisation des aides aux enfants et rendre exceptionnel l'accompagnement individualisé (art 5).

Des économies de postes d'enseignantes (décharges de direction, postes récupérés en supprimant les petites écoles...) (art 6)

Des écoles primaires placées sous l'autorité du/de la principale de collège dans les établissements des savoirs fondamentaux (art 6).

Des directrices des instituts de formation des enseignantes nommées par le ministre (art 10-12).



Pour toutes ces raisons, nous signons cette pétition pour dire NON à la loi Blanquer et exiger son retrait mais OUI pour un autre projet, co-construit, pour l'Ecole.



Vendredi 10 mai 18 h à L'Agora (salle 7) Saint-Nazaire : **Table ronde publique** au sujet de la loi Blanquer à laquelle sont conviés les élus du secteur (Députés et sénateurs)

Samedi 11 mai à partir de 10h : Présence en marge des Ecol'ympiades avec un **stand Défense de l'Ecole publique**

Nom - Prénom	Qualité	Ville	Signature

Pétition à renvoyer à l'adresse suivante : FCPE Saint-Nazaire - 23, rue Mozart 44600 St-Nazaire